

## AVIS

Le 29 octobre 2018, ont été signées par le Président du Conseil Régional, dans le cadre des emprunts obligataires de la société Normandie Hadronthérapie (NHa) pour le financement de la phase 2 du projet ARCHADE, deux conventions de garantie autonome à première demande (GAPD) au bénéfice de ses prêteurs en exécution des délibérations du Conseil Régional du 15 octobre 2018 l'autorisant à cet effet. Les textes des GAPD sont consultables sur demande auprès de M<sup>»</sup> le Directeur des Finances et de la Commande Publique de la Région Normandie.